

## Dossier d'inscription année scolaire 2023 – 2024

### Élève mineur ou majeur

Nom / Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Sexe : Masculin  Féminin

 portable de l'élève : ...../...../...../...../.....

E-mail de l'élève :

Établissement scolaire fréquenté en 2023 / 2024 : .....

Classe : .....

L'élève sera-t-il également inscrit dans un autre établissement artistique en 2023 / 2024  Oui  Non

Si oui, lequel ?.....

### Famille ou élève adulte

Responsable légal 1 Situation prise pour le calcul de la tarification et l'envoi des factures trimestrielles	Responsable légal 2 Renseignements complémentaires
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM : .....	NOM : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
.....	.....
 domicile : ...../...../...../...../.....	 domicile : ...../...../...../...../.....
 portable : ...../...../...../...../.....	 portable : ...../...../...../...../.....
E-mail :	E-mail :

### AUTORISATION « droit à l'image »

celle-ci concerne l'élève uniquement (avec accord parental si mineur)

Lors des concerts, auditions, etc., vous ou vos enfants êtes susceptibles d'être photographiés. Ces photos peuvent être diffusées dans la presse, pour affichage dans l'école des arts ou sur site internet à l'exception de toute exploitation commerciale.

j'autorise  je refuse

### MODALITÉS DE L'INSCRIPTION et du PAIEMENT

**L'engagement est annuel et ne peut pas être résilié en cours d'année scolaire, sauf cas de force majeure.**

Les paiements se font en trois versements à la réception d'une facture, par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre «régie recettes école des arts», espèces ou virement. Le non acquittement dans les délais prévus entraînera la suspension de la scolarité de l'élève jusqu'à régularisation, et des pénalités seront appliquées.

En cas de crise majeure, l'École des Arts pourra mettre en place un dispositif d'enseignement à distance. Ce dernier ouvrira le même droit à facturation, sur la base du service rendu.

Les élèves souhaitant s'inscrire en cours d'année scolaire, sous réserve des disponibilités des professeurs dans les disciplines demandées, devront s'acquitter du trimestre en cours au moment de l'inscription et des trimestres suivants.

Des réductions pour les élèves d'une même famille s'appliquent dans la même catégorie (ex : 2 élèves en musique), mais ne s'appliquent pas pour 1 élève en musique et un autre en danse. Pas de réduction pour les adultes.

### FORMATION MUSICALE / ÉVEIL MUSICAL

Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : .....

### FORMATION INSTRUMENTALE / MUSIQUES ACTUELLES

Instrument : .....  
Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : .....

Instrument : .....  
Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : .....

### FORMATION VOCALE

Chant Lyrique  Chant Variétés  Atelier Voix Enfant   
Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : .....

### PRATIQUE COLLECTIVE

Nom de la pratique collective : .....  
Jour : horaire : ..... Lieu : .....  
Professeur : .....

### DIVERS ATELIERS

Nom de l'atelier : .....  
Jour : horaire : ..... Lieu : .....  
Professeur : .....

### FORMATION DANSE

Style de danse : .....  
Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : ..... Jour / horaire : .....

Style de danse : .....  
Niveau : ..... Professeur : ..... Lieu : .....  
Jour / horaire : ..... Jour / horaire : .....

### FORMATION THEATRE

Niveau : ..... Jour / horaire : .....

## TARIFS

Pass Pratiques Collectives : ..... / Année

Tarif des cours : ..... / Année

Tarif des cours : ..... / Année

Versement 1<sup>er</sup> trimestre (novembre) : .....

Versement 2<sup>ème</sup> trimestre (février) : .....

Versement 3<sup>ème</sup> trimestre (mai) : .....

### Pièces à joindre au dossier :

- Justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, taxe d'habitation,...) à fournir pour les nouvelles inscriptions ou en cas de changement d'adresse.
  
- Pour les élèves en danse : certificat médical obligatoire à fournir tous les ans

Le règlement intérieur de l'école des arts est à votre disposition dans les locaux.

**Information RGPD :** Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'école. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans. Conformément à la Loi Informatique et Liberté, et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le secrétariat de l'école des arts par voie électronique : [ecoledesarts@haute-saintonge.org](mailto:ecoledesarts@haute-saintonge.org)

Fait à .....

Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### Cadre réservé à l'administration

Dossier complet

Facturation 1<sup>er</sup> trimestre

Facturation 2<sup>ème</sup> trimestre

Facturation 3<sup>ème</sup> trimestre

